

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 11 décembre 2025

Mise en place du dispositif "Legs & Moi" Une nouvelle opportunité pour la Ville de Saumur

Les dotations traditionnelles diminuent régulièrement, ce qui rend difficile le maintien des services et investissements publics. Afin de consolider ses moyens d'action pour l'avenir, la Ville de Saumur a décidé d'adhérer au dispositif Legs & Moi.

Ce dispositif, proposé par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Maine-et-Loire (AMF49), permet aux citoyens de faire un don ou de transmettre un legs à la commune. Il s'adresse à toute personne majeure, qu'elle soit résidente actuelle de la commune ou ancienne habitante, peut y recourir. Il n'y a pas de montant minimum requis : un bien immobilier, un bien mobilier, une somme d'argent, ou une assurance-vie peuvent être concernés.

Une charte éthique

Le dispositif "Legs & Moi" est accompagné d'une charte éthique. La Ville de Saumur s'engage ainsi à :

- respecter les volontés exprimées par le donateur ou le testateur,
- utiliser les fonds exclusivement pour les projets définis,
- assurer une gestion transparente des libéralités

Comment ça fonctionne ? Les étapes :

- Vous prenez contact avec la mairie pour exprimer votre souhait d'aider la commune via "Legs & Moi".
- Vous êtes orienté·e vers un notaire gratuitement ou un conseiller spécialisé, pour vous accompagner dans les démarches (rédaction testamentaire, donation, assurance-vie, etc.).
- Vous pouvez préciser la destination du legs ou don (ex. rénovation d'équipements communaux, soutien au logement, projets culturels ou sociaux, travaux publics, etc.), afin que votre contribution serve un projet concret.

Besoin de conseils ?

Consultez les pages Internet dédiées : legscommune49.fr

Contactez le référent legs de la Ville de Saumur : Vincent Canton - 02 41 83 30 32 - referentlegs@saumur.fr

Contact presse Céline Marolleau
Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
relationspubliques@saumur.fr